

COMPTE RENDU

FNTE
la
cgt

www.fn-te.cgt.fr

CTM du 12 décembre 2022

Le dernier CTM du mandat s'est tenu lundi 12 décembre de 17h à presque 20h. Ce fut également le dernier sous la forme Comité Technique puisqu'il sera remplacé par le Comité Social d'Administration dès la prochaine convocation. Un CTM qui s'est déroulé sans la présence du Ministre des Armées ni la présence du SGA.

Les points à l'ordre du jour étaient peu nombreux mais nécessitaient la convocation de ce dernier CTM.

Chaque organisation syndicale a fait lecture de sa déclaration liminaire ou de ses propos liminaires.

Réponse aux déclarations liminaires :

SSA : Le ministre (en réunion multilatérale avant le CTM) a pris acte des différentes positions des OS. Il a indiqué avoir demandé un gel de la transformation du SSA pendant un temps afin d'analyser si elle est toujours en adéquation avec les nouveaux éléments arrivés après la mise en place de la feuille de route qui avait conduit au modèle d'antenne hospitalière des armées et l'ensemble des restructurations qui sont en cours. Il a

indiqué qu'il fallait rentrer dans un nouveau modèle et que ce serait une de ses priorités dans la LPM que de remettre des moyens sur le SSA et plus largement sur le soutien.

Une proposition d'agenda social sera faite dès le début d'année prochaine sur des thèmes que les fédérations ont évoqués, afin d'établir un programme de travail.

Points sur les élections professionnelles :

Taux de participation : Il oblige à un dialogue social consistant, il y aura un retour d'expérience de ces élections, sur tous les aspects afin de ne pas se retrouver dans deux ans avec des difficultés oubliées.

La participation est en baisse avec de grosses disparités. Des éléments qui étaient dès le départ un handicap : difficulté à manipuler l'outil informatique, réunir l'ensemble des données de connexions nécessaires, etc...



CTM du 12 décembre 2022

En revanche, les résultats des CAPSO sont élevés alors même que c'était une population comme identifiée susceptible d'être freinée par ce mode de scrutin.

Les agents des EPA ont moins voté que ceux du Ministère.

Des éléments seront à prendre en compte pour de prochaines élections notamment sur des points à parfaire par le prestataire extérieur ainsi que l'amélioration notable de l'ISPT.

Validations de divers PV de CTM : vote Pour unanime.

Projet d'arrêté désignant les mesures de transformation (**restructuration**) des états-majors, directions, services et établissements publics relevant du MinArm ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement : **Vote CGT : Contre** – Autres OS : Abstention

Le SCA est encore l'employeur qui supprime le plus grand nombre de postes, en raison notamment des concessions RHL.

169 agents restent à reclasser au titre d'opérations antérieures à 2021.

Même si l'Administration se félicite d'une baisse des restructurations, il n'empêche que le Ministère subit encore et toujours des restructurations. Des agents seront à nouveau obligés de

chercher un autre poste. Et il est d'autant plus dommageable que ces suppressions de postes vont au bénéfice d'externalisation. Et l'argument que nos restaurants n'avaient pas été rénovés et que la concession à l'EDA permet ces rénovations n'est toujours pas entendable.

Arrêté modifiant l'arrêté du 30 décembre 2016 relatif aux règles de recrutement des ouvriers de l'État du Ministère de la Défense : **Vote CGT : abstention** – autres OS : Pour

Cette modification à l'arrêté va améliorer quelque peu le sort de ceux qui ont déjà bénéficié de cette mesure et tant mieux pour eux.

Lorsque l'on évoque cette problématique d'attractivité des emplois au sein du ministère des armées, on ne peut pas se satisfaire d'un simple saupoudrage mais plutôt de vraies mesures telles que l'attribution d'échelons d'affutage à l'embauche ou encore la prise en compte plus large de l'ancienneté et sans restriction de la concordance des métiers.



CTM du 12 décembre 2022

Cette mesure est la seule solution trouvée pour palier au gel des salaires depuis octobre 2011, gel qui est la cause principale de cette perte d'attractivité.

Alors il est nécessaire, si l'Administration souhaite vraiment continuer à recruter des personnels à statut ouvrier, de prendre des mesures d'un autre niveau qui passent par la fin de l'austérité salariale en augmentant tous les ans et de façon significative les salaires et d'octroyer des droits en avancement d'un autre niveau que celui actuel contribuant de fait à une meilleure fidélisation.

Pour ce qui est de la partie concernant les chefs d'équipe, là encore et comme la **CGT** l'avait soulevé lors du dernier CTM, leur permettre d'être dans les jurys d'essai de leur ancienne profession semble logique, mais la **CGT** ne comprend pas pourquoi la référence technique ne se limite qu'à l'avancement et n'est pas reconnu dans la fiche professionnelle.

La **CGT** revendique toujours qu'il soit spécifié dans la nouvelle fiche technique de CED, la profession exercée.

Décret portant modification et abrogation de décrets concernant des primes concernant des Cat A et B techniques : **Vote CGT : Contre** – CFDT : Abstention – autres OS : Contre

L'abrogation de ces textes est faite afin d'éviter d'autres procédures.

L'Administration avait indiqué qu'elle analyserait les dossiers des agents qui présenteraient une similitude avec le cas jugé par les tribunaux, dont acte.

Malgré tout, l'Administration repart sur une suppression de revenus à des agents qui sont déjà en grande difficulté en raison de leur état de santé, aussi la **CGT** comprend bien que ce n'est pas suffisant et qu'il est nécessaire à cela de rajouter une précarité financière !

L'Administration pouvait garder ces primes et diminuer les montants d'IFSE, ce n'est qu'un jeu de vase communicant, mais c'est nettement plus humain de précariser encore plus des personnes en souffrance.

La **CGT** avait voté contre le RIFSEEP et nous avons aujourd'hui l'exemple criant que ce vote contre est justifié.

Ce dernier CTM, à l'image de ceux du mandat écoulé, a validé des textes dont la finalité a un impact néfaste sur les personnels, leur santé, leur statut. Garantir des droits statutaires de haut niveau, stopper la réduction et la précarisation des effectifs, maintenir nos missions et activités dans le cadre d'un service public de qualité nécessitera d'autres décisions que celles que le ministère nous impose. Il faudra surtout que les personnels s'en emparent, s'en préoccupent et agissent collectivement.

Montreuil, le 13 décembre 2022



**DÉCLARATION
LIMINAIRE**

www.fnte.cgt.fr



COMITÉ TECHNIQUE MINISTERIEL Du 12 Décembre 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les élections viennent de s'achever et avant toutes analyses la **CGT** tient à souligner l'énorme travail réalisé par l'équipe d'assistance interne. Par sa mobilisation, elle a permis de limiter la casse !!! Plusieurs milliers de modifications et d'interventions avec une célérité déconcertante parfois. Grâce à ce travail le ministère a enfin une base de données sur ces personnels civils consolidées. La **CGT** espère que tout cela n'aura pas été fait que sur un one-shot et que le ministère saura capitaliser.

Comme nous l'avons dit plus haut, le travail d'analyse n'est qu'à son début mais de toute évidence le vote électronique a pénalisé la participation à ce moment fort de démocratie puisque l'on constate une baisse de participation de 8,08 %. Il aura fallu de nombreuses relances tout du long des élections pour limiter les dégâts. Certains établissements comme Polytechnique sont mêmes à des niveaux catastrophiquement bas (18,67%) et jusqu'à seulement 5,70% sur le collège 3 de la CCP des agents contractuels. Il est plus que nécessaire d'y poser un diagnostic.

Un dernier mot concernant le sujet des élections. La **CGT** regrette que toutes les OS n'aient pas forcément respecté la sincérité des votes en s'interdisant la propagande numérique comme cela l'avait été précisé. Nous l'avons fait savoir à chaque fois que cela prenait une proportion quasi institutionnalisée et non pas du simple fait d'un militant peut être trop enjoué qui incitait ses collègues à voter.

Durant les 4 ans de ce mandat, nous avons renoué avec la guerre et ses conséquences.

Lors de la COVID nous étions en « guerre » contre un virus. Le conflit en Ukraine, nous a menés vers une « économie de guerre ».

La « guerre » est un terme à utiliser avec précaution. Tout d'abord par égard aux pays qui la subissent depuis de nombreuses années et pour lesquels la France n'a pas manifesté le moindre effort ne serait-ce diplomatique pour y mettre fin. Est-ce que la valeur du sang n'est pas la même en fonction du lieu où l'on habite ? Est-ce que des conflits méritent plus que les autres que l'on se mette en ordre de bataille ou que notre gouvernement enclenche d'un claquement de doigts ou du fait du prince « l'économie de guerre ». L'urgence humaine aurait dû prévaloir sur les intérêts économiques de la vente d'armes.

Après la macabre cérémonie d'annonce journalière du nombre de décès durant le covid, aujourd'hui nous avons droit à la météo « kilowatt ».

Peu importe le sujet, le français doit se sentir constamment menacé. Une politique de communication anxiogène habile permet ainsi l'acceptation in fine d'éléments négatifs en préparant les citoyens au pire. Pour soumettre un peuple au silence, il suffit de le mettre dans un sentiment constant d'insécurité. Nos gouvernants en sont devenus experts afin de faire taire le salarié.

Aujourd'hui, la préoccupation majeure est celle de la précarité énergétique, en raison (peut-être) de la guerre en Ukraine. Toujours est-il que cela a été l'opportunité d'augmenter les prix de tous les fluides laissant nombre de gens et d'agents dans une difficulté supplémentaire inacceptable.

L'inflation pour 2022 va se situer autour de 6,2%. Les agents publics sont encore une fois lésés d'une part, en raison de l'absence de revalorisation du point d'indice pendant quasiment 12 ans et d'autre part, lorsqu'il est enfin réévalué, il n'est pas à la hauteur de l'inflation. Il en est de même pour les bordereaux de salaires des personnels à statuts d'ouvrier ainsi que pour les agents contractuels aux AP et AG ridiculement proches de zéro. Résultat, les agents ont, une nouvelle fois, perdu de l'argent.

Ce mandat qui se termine aura aussi été le témoin de l'attaque sans précédent du statut de la Fonction Publique. Sous des prétextes d'améliorations de carrières, de simplifications et d'attractivité (!), nos gouvernants ont décidé d'appliquer les recettes du privé. Lesdites recettes que de nombreuses entreprises ont laissé tomber en raison des résultats négatifs qu'elles engendraient.

Des salaires qui diminuent au fil des ans, un statut qui perd son essence afin de laisser une grande porte ouverte pour les différents intérêts privés et la question du manque d'attractivité se pose encore ?

Dans notre ministère, au fil des ans nous constatons que les restructurations perdurent. Certes le niveau n'est plus celui que l'on avait connu, mais à moins de terminer par décapiter notre ministère, nous avons déjà perdu les bras et les jambes. Les missions sont difficiles à mener par manque de moyens, les repères sont inexistantes puisque sans arrêts modifiés ou supprimés, pour autant aujourd'hui encore nous aurons à nous prononcer sur le texte millésime 2023.

Malgré des propos qui se veulent rassurants sur le SSA 2030, les restructurations le concernent également. Le constat avait déjà été établi pendant la crise COVID. Le SSA n'est pas à la hauteur des besoins. Des besoins directement liés aux activités de notre ministère mais également des besoins dans le maillage national des soins.

A Lyon, l'HIA Desgenettes, semble poursuivre le démantèlement de son service. Les personnels doivent se positionner sur de nouveaux postes avec en plus un chantage exercé pour ceux qui ne le feraient pas !

A Marseille, l'HIA Laveran ne semble pas mieux se porter, ni Legouest à Metz. Un manque de personnels soignants paralyse l'offre de soin. Mais il faut rester optimiste !

Au cours de cette mandature la question de l'égalité professionnelle et la reconnaissance ainsi que la prise en charge des violences sexuelles et sexistes a été traitée. Le sujet est toujours d'actualité malgré la « déclaration des droits de la femme et de la citoyenne » par Olympe de Gouges en 1791.

L'histoire aurait pu reconnaître des textes forts pour que l'État soit un employeur exemplaire, au lieu de cela, un rapport du Défenseur des Droits épingle notre ministère pour ses lacunes concernant ce sujet. Peut-être que dans un autre temps y arriverons-nous !

En lien avec l'égalité professionnelle il est un autre sujet, celui du déroulement de carrière et des lignes de gestion pour compenser l'absence de parité et de transparence (si tant est qu'il y en ait eu réellement un jour) sur les avancements.

Les bilatérales mises en place afin de rencontrer les formations d'emplois, les ATE/ACE et les CMG/DRH-MD sont aujourd'hui actées. Nous pouvons remonter des dossiers, mais ce n'est pas tout à fait ce qui est attendu. Ce qui est attendu c'est que nous fassions remonter les mêmes dossiers que les vôtres, en résumé, nous amenons la cerise sur le gâteau ! Bien loin du rôle des organisations syndicales qui est de porter les dossiers à problèmes qui sont enfouis, oubliés, écartés, sacrifiés dans des établissements. En somme, l'attitude de l'Administration sur le sujet de l'avancement de ses agents confirme la théorie du « syndrome du scarabée » mis en avant par des économistes. Elle remet en question tout le système de promotion qui est censé promouvoir les meilleures personnes, mais il est nécessaire de savoir quels effets néfastes engendre ce syndrome, et d'éviter ainsi la sclérose d'une organisation.

S'agissant des Travaux Insalubres et de la démonstration de conformité à la réglementation affichée par le ministère sur un texte qui a 55 ans d'âge, les personnels et la **CGT** s'interrogent : l'excès de zèle de la Caisse des Dépôts et Consignations dénoncé par le DRH-MD en bilatérale est en contradiction avec celui de certains CMG. La brillante démonstration selon laquelle il n'y aurait qu'un dossier qui pose problème en 2022 à la Caisse des Consignations cache mal le nombre de dossiers rejetés par les CMG. Comment en est-on arrivé là ? Aussi, lors de la présentation du plan d'action sur les TI déployé en juillet dernier, la **CGT** a fait part de son analyse sur une douzaine de dossiers sur lesquels l'interprétation des CMG était d'une incohérence flagrante.

S'agissant des chefs d'équipes managers, DRH-MD a réuni les organisations syndicales pour un groupe de travail intermédiaire sur le chantier relatif à cette nouvelle profession en avril dernier. Les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre ont donné lieu à une nouvelle rencontre avec les employeurs obligeant DRH-MD à sortir un modificatif à l'arrêté.

Pour la **CGT**, seule organisation syndicale à avoir voté contre cette évolution, force est de constater les manques qui entourent ce chantier sur lequel l'Administration s'emploie à faire la démonstration du contraire, le chef d'équipe manager n'existe pas chez les ouvriers de l'État ! Le chef d'équipe a tout son rôle dans la chaîne hiérarchique de nos établissements, et nous l'avons déjà dit, nous n'avons pas besoin de managers mais bel et bien de référents techniques capables de faire fonctionner les équipes ouvrières de nos différents services.

Pendant que l'Administration est obligée de revoir sa copie, certaines organisations syndicales revendiquent « qu'il est trop tard pour faire autrement » alors qu'elles ont voté pour le chef d'équipe manager dont l'objectif était d'améliorer le déroulement de carrière des chefs d'équipe, contribuant ainsi à valider des évolutions qui n'en sont pas.

S'agissant des abattements de zone, Monsieur le Ministre découvrant le dispositif s'est engagé à répondre à notre demande d'abrogation d'un dispositif injuste et obsolète. Étonnamment, alors que la **CGT** est la dernière organisation syndicale reçue, Monsieur LECORNU dit ne pas connaître ce dossier. Il semble donc que seule la **CGT** s'en préoccupe.

L'augmentation du point d'indice de 3,5% ne suffit pas à compenser l'inflation, le Ministre qui a la main sur ce dispositif ferait un geste fort envers ses personnels en supprimant les abattements de zones à 1,8% et 2,7%. Monsieur LECORNU s'est engagé à faire chiffrer ce dossier et à revenir vers nous, ce pour quoi nous attendons une réponse.

Enfin le 15 décembre devait être présenté par le gouvernement le projet de réforme des retraites qui sera finalement présenté le 10 janvier. Une majorité de Français est opposé à ce mauvais coup supplémentaire qui s'abat.

La **CGT** comme l'ensemble des organisations syndicales dénonce l'attaque portée par le gouvernement contre nos droits à la retraite. Derrière le front syndical unitaire, nous sommes prêts à mener le combat pour imposer une autre réforme des retraites et mettre en échec le projet du gouvernement.

Merci de votre attention.



263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
01 55 82 89 16 - trav-etat@cgt.fr - fnte.cgt.fr
facebook.com/fntecgt/

